

# Charte du réseau Calcul

Cette charte a pour but de présenter l'objet, les missions et le périmètre du réseau Calcul, tout en décrivant ses règles de fonctionnement.

Le réseau est accueilli et coordonné par la Plateforme des Réseaux de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS (MITI) et répond aux engagements de la «Charte relative aux réseaux de la plateforme des réseaux de la mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires»

Ce texte permet de préciser les points spécifiques au réseau Calcul. Il a été rédigé par le comité de pilotage et peut évoluer au fil du temps.

## Article 1 : Objectifs du réseau Calcul

Les principales missions du réseau Calcul sont :

1. Fédérer les acteurs du calcul en mettant en place un réseau de communication et d'échanges pour favoriser les retours d'expérience et le partage des bonnes pratiques.
2. Favoriser l'émergence d'une communauté dans le paysage scientifique du calcul en France. Faire le lien avec les communautés équivalentes en Europe et dans le reste du monde.
3. Organiser et encourager la mise en place de rencontres scientifiques, d'actions de formation, aider aux développements des compétences, faciliter le transfert de connaissances à la fois scientifiques et techniques à travers un dialogue entre disciplines (mathématiques, informatique, physique, biologie, etc.).
4. Mettre en place des groupes de réflexions sur de la veille technologique et des aspects émergents ou essentiels du calcul dans l'enseignement supérieur et la recherche.
5. Tenir à jour des viviers d'experts.
6. Œuvrer au renforcement des compétences des membres quant à :
  - l'utilisation efficace des architectures de calcul par les applications scientifiques et les bibliothèques logicielles pour exploiter au mieux les ressources et répondre aux besoins de la recherche ;
  - la connaissance et l'usage expert des langages et bibliothèques logicielles pour développer ou sélectionner les outils adaptés à un problème donné ;
  - la culture approfondie des méthodes de calcul, de leur implémentation informatique et de leur validation pour susciter de nouveaux développements au profit de la simulation numérique et de l'analyse des données réalisées dans le cadre de travaux de recherche.

## Article 2 : Fonctionnement du réseau

### Les membres

Le public visé concerne principalement les acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) (chercheurs, ingénieurs, techniciens, doctorants) de toutes les disciplines qui utilisent le calcul dans leurs activités professionnelles, qu'ils soient développeurs de codes ou de nouvelles méthodes numériques, ou utilisateurs d'outils.

Toutes les disciplines scientifiques et tous les instituts du CNRS sont concernés. La demande d'adhésion est gratuite et se fait par inscription à la liste de diffusion [calcul@listes.math.cnrs.fr](mailto:calcul@listes.math.cnrs.fr)

Les inscriptions ne sont pas soumises à modération, mais une demande de confirmation d'inscription est automatiquement envoyée à tous les abonnés chaque année. Chaque adhérent peut échanger et participer aux discussions se faisant sur la liste de diffusion dans le respect des règles de bienséance et de courtoisie. Tout comportement ne respectant pas ces règles peut entraîner une radiation immédiate des listes de diffusion. Le Français y est la langue privilégiée. Les adhérents restent inscrits tant qu'ils n'ont pas émis le souhait de se désinscrire, ou tant que leur adresse mail reste active.

### **Comité de pilotage et bureau**

Comme tout réseau de la plateforme de la MITI, Calcul est animé par un Comité de Pilotage (Copil). Il a pour rôle et missions d'organiser la vie du réseau, de créer la dynamique au sein de la communauté du réseau et de s'assurer du maintien de celle-ci.

Le comité de pilotage est composé de 8 à 12 membres issus du réseau. Ce nombre pourra être amené à être modifié en fonction des évolutions du réseau. Parmi ses membres, le comité de pilotage désigne un bureau, interlocuteur direct de la MITI composé de 3 membres :

- un coordinateur principal du réseau ;
- un correspondant budget ;
- un référent formation.

Les différentes missions et fonctions d'animation du comité de pilotage sont partagées entre ses membres. Celles-ci sont notamment :

- la coordination principale ;
- la gestion du budget annuel ;
- l'organisation de journées thématiques ;
- l'organisation de formations ;
- la proposition d'actions nationales de formation (ANF)
- la communication vers les membres par la gestion de la liste de diffusion et du site internet du réseau ;
- la gestion des groupes de travail ;
- la rédaction du rapport annuel d'activité ;
- la préparation de l'évaluation du réseau (1 fois tous les 4 ans) ;
- l'interaction avec les autres réseaux de la MITI.

Le Copil se réunit au moins 1 fois par an en présentiel et au moins 2 fois par an en visioconférence.

La durée du mandat des membres du Copil et du bureau est de 4 ans, renouvelable une seule fois. Il est préférable que le renouvellement des membres du Copil soit partiel.

La procédure de renouvellement est la suivante :

- appel à candidature auprès de l'ensemble de la communauté ou cooptation ;
- les membres souhaitant rejoindre le Copil devront partager les valeurs de la charte et manifester leur implication dans l'animation du réseau ;
- vote au sein du Copil.

Un transfert de compétences entre les anciens et nouveaux membres est mis en place dans l'année qui suit. Les membres du CoPil peuvent solliciter des candidatures pour assurer autant que possible, au sein du CoPil, la parité et un équilibre entre les différentes disciplines scientifiques.

Les membres du CoPil sont chargés de mission auprès de la MITI et disposent s'ils le souhaitent et lorsqu'ils sont agents CNRS d'une décharge de temps de travail de 5% (CoPil) à 10% (bureau) en accord avec leur directeur d'unité.

## **Groupes de travail**

La création d'un Groupe de Travail (GT) dépend de différents paramètres : - une action à mener relevant des missions du réseau (évaluation du réseau, comité d'ANF, site web, etc.), - une proposition d'un ou de plusieurs membres de la communauté sur un sujet donné et avec l'aval du comité de pilotage.

Un GT est donc un sous-ensemble des membres du réseau qui souhaite coopérer sur un sujet particulier en lien étroit avec l'activité du réseau. La durée de vie d'un GT est variable selon les objectifs qu'il se fixe et atteint chaque année. Si ce n'est pas le cas, une discussion sur le cadre de fonctionnement du GT doit être entreprise avec le Copil Calcul.

Un rapport annuel du GT est demandé par le CoPil pour la demande de budget. Un rapport final du GT est aussi nécessaire afin de partager le travail effectué et les conclusions avec la communauté.

## **Article 3 : Communication**

Le réseau Calcul met en place et gère des outils d'information et d'échanges.

**Un site web : <https://calcul.math.cnrs.fr/>**

Le site du réseau présente le réseau, un paysage du Calcul en France et les événements organisés. Le site héberge également des offres d'emploi, dont les nouvelles sont automatiquement annoncées sur la liste de diffusion.

**Une liste de diffusion générale : [calcul@listes.math.cnrs.fr](mailto:calcul@listes.math.cnrs.fr)**

Les échanges sur la liste de diffusion sont en lien direct avec le calcul et peuvent porter sur des sujets techniques, technologiques, scientifiques. Les événements en lien avec le calcul, qu'ils soient organisés par le réseau Calcul ou non, peuvent être annoncés sur la liste. Cette liste n'est pas destinée à être utilisée à des fins commerciales, les publicités ne sont pas autorisées.

Les messages sont modérés par des membres du comité de pilotage.

**Une liste de diffusion du comité de pilotage : [bureau.calcul@services.cnrs.fr](mailto:bureau.calcul@services.cnrs.fr)**

Cette liste de diffusion est utilisée pour la coordination interne du comité de pilotage.

**Une adresse de contact : [calcul-contact@services.cnrs.fr](mailto:calcul-contact@services.cnrs.fr)**

Cette adresse permet de contacter les membres du comité de pilotage.

**Une chaîne Canal-U : <https://www.canal-u.tv/chaines/groupecalcul>**

Une partie des événements organisés par le réseau Calcul est enregistré. Les enregistrements sont ensuite partagés sur la chaîne du Groupe Calcul sur Canal-U.

## **Article 4 : Évaluation**

Le réseau Calcul est évalué par la MITI tous les 4 ans. Calcul répond à l'ensemble des sollicitations de la MITI dans le cadre de cette évaluation.